



Titres Autocallables 10 ans et 4 mois en EUR sur Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index

Type de Produit : Produits de Rendement (Capital Non-Protégé)

Type de Document : Termsheet Indicative

Type d'EUSIPA / SSPA : Reverse Convertible avec Barrière et Coupon Conditionnel (1260)

Type d'Offre : Placement Privé Uniquement (Investisseurs non-US seulement)

[Ce document de nature non contractuelle est une traduction préparée à votre demande afin de faciliter les discussions. Ce document vous est fourni uniquement à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version anglaise de la Termsheet prévaudra.]

Toutes les informations contenues dans ce document vous sont présentées à des fins de discussion uniquement et ne constituent qu'un résumé.

Il convient de se rapporter à la Circulaire d'Offre (Offering Circular) Series P en date du 17 novembre 2023, telle que complétée depuis et jusqu'à la Date d'Emission (incluse) (le « Programme ») et les Conditions Financières (Pricing Supplement), qui ensemble regroupent les seules caractéristiques juridiquement contraignantes des instruments décrits dans ce document (les « Titres ») ainsi que d'autres informations et risques liés à l'émission des Titres. Le Programme et les Conditions Financières peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Émetteur sur demande et sont également disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg à l'adresse <http://www.bourse.lu>. Avant d'investir dans les Titres vous devez lire les facteurs de risque décrits à la rubrique « Information sur les Risques » ci-dessous et dans le Programme. Les Conditions Financières peuvent décrire des facteurs de risque supplémentaires relatifs aux Titres.

Avertissement : Le contenu de ce document n'a été revue par aucune autorité réglementaire d'aucune juridiction. Il est recommandé aux investisseurs de faire preuve de prudence en ce qui concerne toute offre. Si un investisseur a un doute quelconque au sujet d'une information, quelle qu'elle soit, contenue dans ce document, il lui est conseillé d'obtenir un conseil professionnel indépendant.

A. DESCRIPTION DU PRODUIT

L'Investisseur prévoit une hausse quasi nulle ou modérée du Sous-Jacent. La Barrière devrait être en dessous du niveau auquel l'Investisseur s'attend à l'échéance du Titre.

Un Titre « autocallable » offre un rendement potentiel plus élevé que le rendement d'une obligation vanille aux caractéristiques équivalentes.

Si à l'une des Dates d'Observation prédéfinies le Sous-Jacent cote au-dessus ou au niveau du Déclencheur, le Titre arrivera à échéance de manière anticipée et sera remboursé à un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé correspondante multipliée par le Nominal.

En retour, l'Investisseur prend le risque dans le cas où le Sous-Jacent cote en-dessous de la Barrière à l'échéance, de supporter une perte par rapport au Prix d'Émission puisqu'il recevra une somme en cash inférieure au Nominal. Dans le cas contraire, l'Investisseur recevra le Nominal à échéance.

DÉTAILS DU PRODUIT

Taille d'Émission	EUR 5'000'000
Identifiants du Titre	ISIN : XS2688989644, Common Code : 268898964, Valor : 134738309.
Nominal	EUR 1'000
Prix d'Émission	100%*
Montant Minimum d'Investissement/ Multiple d'Investissement Autorisé	EUR 1'000

DATES

Date de Transaction	6 novembre 2024
Date de Constataion Initiale	6 novembre 2024
Date d'Émission	20 novembre 2024
Date de Constataion Finale	6 mars 2035
Date de Remboursement	20 mars 2035

* Le prix de souscription à chaque jour calendaire de la Période de Souscription sera le suivant :

Période	Date de début	Date de fin	Prix de souscription	Période	Date de début	Date de fin	Prix de souscription	Période	Date de début	Date de fin	Prix de souscription
1	20 nov. 2024	04 déc. 2024	99,42%	2	05 déc. 2024	18 déc. 2024	99,5%	3	19 déc. 2024	01 janv. 2025	99,59%
4	02 janv. 2025	15 janv. 2025	99,67%	5	16 janv. 2025	29 janv. 2025	99,75%	6	30 janv. 2025	12 févr. 2025	99,83%
7	13 févr. 2025	26 févr. 2025	99,92%	8	27 févr. 2025	06 mars 2025	100%				

INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

Sous-Jacent	Devise	Prix de Référence (Initial)	Strike ¹	Barrière ¹
Bloomberg / Reuters			100%	40%

**Euronext G Credit Agricole
310523 Decrement 1.05 Index**

EUR

[TBD]

[TBD]

[TBD]

SGACA105 Index / .SGA4D

1 : Les valeurs sont exprimées en pourcentage du Prix de Référence (Initial), avec jusqu'à quatre chiffres après la virgule.

Le rendement de ce produit est déterminé par référence à la performance d'un sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes bruts payés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en soustrayant un Montant Fixe Prédéfini. Veuillez lire la section Informations Générales et la section « Les Dividendes Prédéfinis peuvent avoir une incidence défavorable sur la performance du titre » dans la section Informations sur les Risques ci-dessous pour plus de détails.

Montant Fixe Prédéfini

En ce qui concerne le Sous-jacent, le Montant Fixe Prédéfini est défini dans le tableau ci-dessous. Le Montant Fixe Prédéfini est exprimé par an et est détaché quotidiennement.

Montant Fixe Prédéfini

1,05

REMBOURSEMENT

Sujet à un Remboursement Anticipé, à la Date de Remboursement, l'Investisseur recevra soit :

1 : **si le Prix de Référence (Final) est égal ou au-dessus de sa Barrière :**

100% du Nominal en cash ; ou

2 : **si le Prix de Référence (Final) est en dessous de sa Barrière :**

Le Nominal multiplié par le Prix de Référence (Final) et divisé par le Strike, payé en cash.

Remboursement Anticipé

Si à l'une des Dates d'Observation indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur au Déclencheur (en %) multiplié par le Prix de Référence (Initial), le Titre sera remboursé et l'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé correspondante un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé correspondante multipliée par le Nominal.

Dates d'Observation	Dates de Remboursement Anticipé	Déclencheur (en %)	Valeur de Remboursement Anticipé
6 mars 2026	20 mars 2026	100%	111,6%
8 juin 2026	22 juin 2026	98,25%	114,5%
7 septembre 2026	21 septembre 2026	96,5%	117,4%
7 décembre 2026	21 décembre 2026	94,75%	120,3%
8 mars 2027	22 mars 2027	93%	123,2%
7 juin 2027	21 juin 2027	91,25%	126,1%
6 septembre 2027	20 septembre 2027	89,5%	129%
6 décembre 2027	20 décembre 2027	87,75%	131,9%
6 mars 2028	20 mars 2028	86%	134,8%
6 juin 2028	20 juin 2028	84,25%	137,7%
6 septembre 2028	20 septembre 2028	82,5%	140,6%
6 décembre 2028	20 décembre 2028	80,75%	143,5%
6 mars 2029	20 mars 2029	79%	146,4%
6 juin 2029	20 juin 2029	77,25%	149,3%
6 septembre 2029	20 septembre 2029	75,5%	152,2%
6 décembre 2029	20 décembre 2029	73,75%	155,1%
6 mars 2030	20 mars 2030	72%	158%
6 juin 2030	20 juin 2030	70,25%	160,9%
6 septembre 2030	20 septembre 2030	68,5%	163,8%
6 décembre 2030	20 décembre 2030	66,75%	166,7%
6 mars 2031	20 mars 2031	65%	169,6%
6 juin 2031	20 juin 2031	63,25%	172,5%
8 septembre 2031	22 septembre 2031	61,5%	175,4%
8 décembre 2031	22 décembre 2031	59,75%	178,3%
8 mars 2032	22 mars 2032	58%	181,2%

7 juin 2032	21 juin 2032	56,25%	184,1%
6 septembre 2032	20 septembre 2032	54,5%	187%
6 décembre 2032	20 décembre 2032	52,75%	189,9%
7 mars 2033	21 mars 2033	51%	192,8%
6 juin 2033	20 juin 2033	49,25%	195,7%
6 septembre 2033	20 septembre 2033	47,5%	198,6%
6 décembre 2033	20 décembre 2033	45,75%	201,5%
6 mars 2034	20 mars 2034	44%	204,4%
6 juin 2034	20 juin 2034	42,25%	207,3%
6 septembre 2034	20 septembre 2034	40,5%	210,2%
6 décembre 2034	20 décembre 2034	40%	213,1%
6 mars 2035	20 mars 2035	40%	216%

Prix de Référence

Le prix de clôture officiel du Sous-Jacent à un Jour de Calcul de l'Indice tel que calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.

Prix de Référence (Initial)

Le Prix de Référence le plus bas observé aux Dates d'Observation du Prix de Référence (Initial).

Prix de Référence (Final)

Le Prix de Référence à la Date de Constatation Finale.

Jour de Calcul de l'Indice

Jour de cotation habituel où le Sous-Jacent est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.

Dates d'Observation du Prix de Référence (Initial)

Chaque date indiquée dans le tableau ci-dessous.

Dates d'Observation du Prix de Référence (Initial)
06 novembre 2024
06 mars 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES**Émetteur**

Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey, JE4 8PX.

L'Émetteur n'est pas soumis à une supervision prudentielle.

Statut fiscal de l'Émetteur

Les Titres seront considérés comme ayant été émis par une société américaine aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis et seront assujettis aux règles de retenue d'impôts des États-Unis. Veuillez-vous référer au Programme pour plus d'informations.

Notation de l'Émetteur

Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

Statut

Titres directs, non subordonnés, non conditionnels et non garantis de l'Émetteur.

Garant

The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA.

Le Garant est une société de portefeuille bancaire et une société de portefeuille financière au sens du U.S. Bank Holding Company Act de 1956 qui est réglementée par la Réserve fédérale.

Notation du Garant

A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch).

Garantie

Irrévocable et inconditionnelle ; la Garantie concerne les obligations de paiement de l'Émetteur découlant uniquement des Titres. Par conséquent, si le montant de ces obligations est réduit, le montant garanti le sera également.

Programme

Circulaire d'Offre (Offering Circular) Series P en date du 17 novembre 2023.

Agent Placeur

Goldman Sachs International, ses succursales sous licence, et/ou Goldman Sachs Bank Europe SE, selon le cas.

Agent de Paiement

Citibank N.A. (Non-UK).

Agent de Calcul

Goldman Sachs International, Londres, GB.

Forme

Au nominatif.

Dépositaire

Citibank N.A. (Non-UK).

Règlement

Euroclear, Clearstream Luxembourg.

Droit Applicable / Juridiction

Droit anglais / Londres

Marché de Référence /

Euronext Paris S.A..

Sponsor de l'Indice**Ajustement de la Date**

Roulement sur les Dates d'Observation : la Date de Constatation Initiale, la Date de Constatation Finale et chaque Date d'Observation d'Intérêts / Date d'Observation / Date d'Observation du Prix

	de Référence (Initial) / Date d'Observation du Prix de Référence (Final) (si applicable) peuvent être ajustées en raison de la survenance d'un événement de perturbation ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation / Jour de Calcul de l'Indice (selon le cas). Si cet ajustement se produit, il peut y avoir un impact analogue sur la Date d'Émission, la Date de Remboursement ou sur la Date de Paiement d'Intérêts / Date de Remboursement Anticipé concernée (si applicable). En outre, chacune de ces dates est soumise à l'ajustement conformément à la convention du Jour Ouvré Suivant. De plus amples détails sont disponibles dans le Programme et les Conditions Financières applicables.
Jours Ouvrés	TARGET.
Cotation	Non applicable.
Marché Secondaire	L'Agent Placeur a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais l'Agent Placeur ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres. Les prix du Marché Secondaire des Titres sont cotés « dirty ».
Commission de Distribution	Une commission de vente peut avoir été payée par Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées (collectivement, « GS ») en rapport avec cette transaction. Merci de vous référer aux Conditions Financières pour plus de détails.
Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels de l'Espace Économique Européen	Non applicable.
Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels du Royaume-Uni	Non applicable.
Interdiction d'Offre aux Clients Privés en Suisse	Non applicable.
Section 871(m)	L'Émetteur a déterminé que les Titres ne seront pas assujettis à une retenue conformément à la Section 871(m) de l'U.S. Internal Revenue Code.

B. PERSPECTIVES DE GAINS/PERTES

Effet de la performance du ou des Sous-Jacent(s) sur le montant du remboursement	Performance positive : Si le Sous-Jacent réalise une performance positive, l'investisseur réalise un retour sur investissement positif. Performance quasi nulle voire légèrement négative : Si le Sous-Jacent réalise une performance quasi nulle voire légèrement négative, l'investisseur ne réalise aucun rendement ou réalise un retour sur investissement positif. Performance négative significative : Si le Sous-Jacent réalise une performance négative et que la Barrière est atteinte, l'investisseur pourra perdre une partie ou l'intégralité de son investissement.
Gain Maximum à Échéance/ Perte Maximale à Échéance	Perte Maximale : Le montant minimum de remboursement du Titre est zéro dans le cas où le Sous-Jacent est à zéro à la Date de Constatation Finale. Gain Maximum : Le gain maximum de l'investisseur est limité à la Valeur de Remboursement Anticipé la plus haute multipliée par le Nominal.
Risques spécifiques du Titre	Ce produit n'offre aucun remboursement minimum et vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Ce produit est destiné à fournir un rendement maximal limité et une exposition limitée au sous-jacent, par conséquent votre rendement sera inférieur à celui d'un investissement direct dans le Sous-Jacent dans certaines circonstances. Ce produit peut être remboursé de façon anticipée. Si cela se produit et que vous souhaitez réinvestir, vous pouvez ne pas être en mesure d'atteindre un rendement potentiel similaire au rendement potentiel disponible pour ce produit. Si un marché secondaire est offert pour ce produit, la fourchette achat/vente sera sujette à changements et un tel prix est susceptible d'être affecté par des variations des facteurs, y compris (mais sans s'y limiter) le prix du Sous-Jacent, la volatilité du Sous-Jacent, les dividendes payables par le Sous-Jacent, les taux d'intérêts en vigueur, le temps qu'il reste jusqu'à l'échéance du produit et l'écart de crédit de l'Émetteur.

C. RISQUES SIGNIFICATIFS POUR LES INVESTISSEURS

Ces informations sont également contenues dans la sous-section « Risques spécifiques du Titre » de la section « B. PERSPECTIVES DE GAINS/PERTES ».

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

CES TITRES NE SONT PAS A CAPITAL PROTEGÉ. IL EXISTE UN RISQUE DE PERTE INTEGRALE DE L'INVESTISSEMENT.

Risque de crédit : Les investisseurs dans les Titres seront exposés au risque de crédit de Goldman Sachs. Si l'Emetteur et/ou le Garant devient insolvable ou ne peut pas honorer les paiements liés aux Titres pour n'importe quelle autre raison, vous perdrez tout ou partie de votre investissement. Une détérioration de la qualité de crédit de Goldman Sachs réduirait probablement la valeur de marché des Titres et ainsi le prix qu'un investisseur peut recevoir pour les Titres en les vendant sur le marché.

Les Montants Fixes Prédéfinis peuvent avoir une incidence défavorable sur la performance du titre : Le rendement de ce produit est déterminé par référence à la performance d'un sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes bruts payés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en soustrayant un Montant Fixe Prédéfini. Si les dividendes ordinaires réels payés par le composant(s) sous-jacent(s) sont inférieurs au Montant Fixe Prédéfini, la performance du sous-jacent modifié sera pénalisée par rapport à un sous-jacent traditionnel « price return ». En conséquence, le rendement de ce titre peut être inférieur au rendement d'un titre lié au prix du (des) composant(s) sous-jacent(s) lui-même (eux-mêmes).

Le Montant Fixe Prédéfini est un montant fixe qui ne dépend pas du niveau actuel du sous-jacent : par conséquent, plus la performance est faible, plus le pourcentage déduit du sous-jacent est important.

La performance de ce sous-jacent modifié sera impactée par la différence entre les dividendes ordinaires réels payés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) au cours de la période d'observation concernée par rapport au Montant Fixe Prédéfini sur la même période. Pour ce titre, les dividendes prédéfinis sont fixés comme dans le tableau ci-dessus. Par conséquent, si les dividendes ordinaires réels payés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) dans le futur sont inférieurs à ces montants, le sous-jacent sous-performera le prix du sous-jacent traditionnel « price return ».

Volatilité : Ces Titres sont des instruments volatiles. La volatilité fait référence au degré de variation imprévisible d'une certaine variable au cours du temps, dans le cas présent le prix, la performance ou le rendement d'un actif financier. La volatilité ne comprend pas la variation des prix ou le rendement des placements. Un instrument qui est volatil est susceptible de voir sa valeur augmenter ou diminuer plus souvent et/ou dans une plus grande mesure qu'un autre instrument qui n'est pas volatil.

Levier : Ces Titres peuvent être sujets à un effet de levier. Quand un investissement est sujet à un effet de levier, l'exposition effective à l'actif ou au paiement de référence sous-jacent est amplifiée. L'effet de levier peut exposer les investisseurs à une augmentation des pertes lorsque la valeur du sous-jacent chute. L'effet de levier peut être incorporé dans des composants d'instruments financiers complexes de type dérivés.

Combinaison de plusieurs types d'investissement : Ces Titres peuvent avoir certaines ou toutes les caractéristiques des produits de dette et des instruments dérivés. Ces éléments peuvent interagir pour rendre plus probable une perte en capital de l'investissement initial, ou produire un rendement plus important.

Retour sur investissement : Le prix de ces Titres et les revenus générés, le cas échéant, peuvent connaître une hausse ou une baisse. Vous pouvez réaliser des pertes sur tout investissement réalisé et vous pouvez alors ne rien récupérer. Nous vous conseillons de lire le Programme et les Conditions Financières applicables pour connaître les termes et conditions définitifs ainsi que pour avoir une description des risques associés. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à, ce qui suit :

- Le prix de marché des Titres peut être influencé par de nombreux facteurs imprévisibles, y compris les conditions économiques, la solvabilité de GS, la valeur des sous-jacents et certaines mesures prises par GS (voir les **Conflits d'Intérêts** ci-dessous).
Par conséquent, si vous revendez vos Titres avant l'échéance, vous êtes susceptibles de recevoir un montant inférieur au prix d'émission des Titres.
- Dans le cas de Titres reposant sur un ou plusieurs indices ou d'autres actifs sous-jacents (collectivement, les « Sous-Jacents »), les variations du prix des Titres peuvent ne pas être corrélés aux variations de la valeur des Sous-Jacents ; toute baisse ou hausse de la valeur d'un Sous-jacent est susceptible d'être plus que compensée par les variations de la valeur des autres Sous-jacents.
- Le prix de ces Titres peut être affecté négativement par l'activité de négociation et les autres opérations de GS relatives aux Titres et/ou aux Sous-Jacents.
- Le prix de ces Titres pourrait être fortement influencé par les décisions que GS peut prendre de manière discrétionnaire de temps en temps en tant qu'agent de calcul et/ou promoteur de l'indice, le cas échéant.

Information Pertinente : GS peut, en vertu de son statut de souscripteur, de conseiller ou autre, posséder ou avoir accès à des informations relatives à ces Titres, et/ou aux Sous-Jacents et aux instruments dérivés y faisant référence (collectivement, les « Instruments Concernés »). GS ne sera pas tenu de vous divulguer de telles Informations Pertinentes.

Absence de Garantie par une Bourse ou de Propriété de Contrat : Ces Titres ne sont garantis par aucune bourse ni n'entraînent la propriété de quelque contrat à terme que ce soit.

Pas de Liquidité : Il peut n'y avoir aucun marché pour ces Titres. L'investisseur doit être prêt à les détenir jusqu'à leur Date de Remboursement. GS peut tenir un marché, mais n'est pas obligé de le faire. Si c'est le cas, il peut cesser de le faire à tout moment et sans notification.

Valorisation : En supposant qu'il n'y ait aucun changement des conditions du marché ou d'autres facteurs, la valeur de ces Titres à la Date d'Emission peut être très inférieure au prix d'exécution à la date de transaction. Si vous réduisez votre investissement de manière anticipée, vous pourriez recevoir moins que le prix de rachat convenu.

Écarts de Prix : Tout prix indiqué pour ces Titres par GS peut s'écarter de façon significative de (i) la valeur des Titres déterminée grâce aux modèles de valorisation de GS et (ii) tout prix indiqué par une tierce partie.

Devises : Les Titres libellés dans une devise étrangère sont soumis aux fluctuations des taux de change, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la valeur ou le prix, ou sur le revenu tiré, de l'investissement.

La survenance d'un Événement Perturbateur des Devises peut entraîner un retard de paiement et / ou un paiement en USD : Si la devise concernée est soumise à la convertibilité, à la transférabilité, à la perturbation des marchés ou à d'autres conditions ayant une incidence sur sa disponibilité au moment du versement d'un paiement sur les Titres en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, nous serons en droit d'effectuer le paiement en dollars américains, ou retarder le paiement.

Risques sur le marché secondaire : L'Agent Placeur a l'intention, dans des conditions normales de marché, de fournir des cours d'achat et vente pour ce Titre sur une base régulière. Toutefois, l'Agent Placeur ne prend aucun engagement ferme de fournir de la liquidité via les cours d'achat et vente de ce Titre, et n'assume aucune obligation légale de fournir de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de ces prix. Les investisseurs potentiels ne devraient donc pas compter sur la faculté de vendre ce Titre à un moment précis ou à un prix spécifique.

Dans des situations spéciales de marché, lorsque l'Émetteur est totalement incapable de conclure des opérations de couverture, ou lorsque ces opérations sont très difficiles à conclure, l'écart entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement élargi, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur.

Retenue à la source liée au Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) : Les paiements réalisés dans le cadre des Titres peuvent être soumis à la retenue à la source de 30% prévue par FATCA. Si un paiement réalisé dans le cadre des Titres est soumis à une telle retenue à la source, aucun montant supplémentaire ne sera payé par l'Émetteur, et un détenteur de Titres recevra moins que le montant qu'il aurait autrement reçu. Vous devriez également consulter vos propres conseillers fiscaux concernant la loi américaine et d'autres directives officielles sur FATCA.

Classification aux Fins de l'Impôt Américain : Étant donné que le traitement fiscal américain des Titres (y compris les paiements de coupon sur les Titres, le cas échéant) est incertain, en l'absence de directives supplémentaires, nous avons l'intention de retenir pour tout paiement de coupon (y compris les paiements de coupon effectués à l'échéance) un taux de 30% ou un taux inférieur spécifié par une convention fiscale applicable avec les États-Unis en tant qu'« autre revenu » ou d'une disposition similaire. Nous ne verserons aucun montant supplémentaire pour cette retenue d'impôt. Vous devriez consulter votre propre conseiller fiscal concernant les conséquences fiscales américaines de l'achat, de la détention et de la cession des Titres.

Imposition : Ni l'Émetteur ni le Garant ne sera responsable ou autrement obligé de payer un quelconque impôt, droit, retenue ou autre paiement semblable présent ou futur qui pourrait naître du fait de la propriété, du transfert ou de l'exercice des Titres. Si une telle retenue ou déduction est exigée conformément à la loi, la retenue ou déduction appropriée sera faite et ni l'Émetteur ni le Garant n'aura l'obligation de payer un quelconque montant supplémentaire pour indemniser une telle retenue ou déduction.

Section 871(m) du U.S. Internal Revenue Code : Le département du Trésor américain a adopté des règles en vertu desquelles les montants versés ou réputés versés sur certains instruments financiers qui sont considérés comme similaires aux dividendes de source américaine pourraient être considérés, en tout ou en partie, en fonction des circonstances, comme un paiement « équivalent à un dividende » qui est assujéti à l'impôt à un taux de 30% (ou un taux inférieur en vertu d'un traité applicable). Nous avons déterminé que, à compter de la date d'émission des Titres, ceux-ci ne seront pas soumis à une retenue en vertu de ces règles. Cependant, dans certaines circonstances limitées il est possible pour les détenteurs étrangers aux États-Unis d'être assujettis à l'impôt en vertu de ces règles de par une combinaison de transactions considérées comme ayant été conclues en lien les unes avec les autres, même si aucune retenue à la source n'est nécessaire. Les détenteurs étrangers aux États-Unis devraient consulter leur conseiller fiscal au sujet de cette réglementation, des directives officielles ultérieures et concernant toute autre caractérisation alternative potentielle de leurs Titres pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

AVERTISSEMENT

Conflit d'Intérêts : GS peut, de temps en temps, participer activement au marché en tant qu'acheteur ou vendeur des Instruments Concernés et à tout moment avoir des positions longues ou courtes, ou acheter et vendre des Instruments Concernés (à titre principal

ou autrement) identiques ou liés à ceux mentionnés ici. Les activités de couverture et de négociation de GS portant sur les Titres sont susceptibles d'affecter la valeur d'autres Instruments Concernés et vice versa. GS peut être l'agent de calcul ou le promoteur des Sous-Jacents et en tant que tel peut prendre des décisions affectant la valeur des Titres.

Ce document n'est pas une offre : Cette « Termsheet » a été préparée uniquement à des fins de discussion. Ce n'est ni une offre d'achat portant sur les Titres décrits ici, ni une offre visant à conclure un quelconque accord. Ni GS, ni aucun de ses dirigeants ou de ses employés ne sollicite une quelconque action basée sur ce document. Les conditions générales finalisées sont soumises à des discussions et négociations supplémentaires, ainsi qu'à l'approbation interne du service juridique, du service de conformité et du service en charge du risque de crédit de GS.

Ce document n'est pas une déclaration : GS ne fait aucune déclaration quant à (a) la pertinence des Titres pour un investisseur en particulier (b) le traitement comptable approprié ou les possibles conséquences fiscales de l'investissement dans les Titres ou (c) la performance future des Titres soit en termes absolus soit par rapport à des investissements concurrents. Les variations de la solvabilité ou de la performance des Titres ou de tout Sous-Jacent peuvent affecter la valeur des Titres et pourrait aboutir à un remboursement ou à une valorisation des Titres à un prix nul.

Ce document n'est pas une description exhaustive : Cette « Termsheet » ne décrit pas de manière exhaustive les avantages et les risques des Titres et, si une transaction a lieu, elle sera remplacée par la documentation juridique finale.

Ce document n'est pas une recommandation : Ce document ne saurait être interprété comme une recommandation d'investissement, ou un conseil financier, stratégique, juridique, réglementaire, comptable ou fiscal. Il ne prend pas en compte les objectifs de placement, la situation financière ou les besoins spécifiques des clients individuels. Certaines opérations, y compris celles impliquant des contrats à terme, des options et des titres à rendement élevé, sont porteuses de risques substantiels et ne conviennent pas à tous les investisseurs. En conséquence, les clients doivent examiner si les Titres décrits ici conviennent à leurs situations particulières et devraient consulter leurs propres conseillers comptables, fiscaux, juridiques et conseillers en investissement avant d'investir. GS agit comme une contrepartie contractuelle indépendante et non comme un conseiller ou un fiduciaire. GS n'accepte pas la responsabilité de mettre à jour les opinions ou toute autre information contenue dans ce document.

Déclaration : Si cette « Termsheet » donne lieu à une transaction, vous acceptez de ne pas offrir, vendre ou livrer les Titres dans une quelconque juridiction, sauf dans des circonstances qui seront en conformité avec les lois applicables dans cette juridiction, et vous acceptez également d'assumer à vos propres frais toute mesure nécessaire afin de vous permettre l'achat et la revente des Titres. Les restrictions standard de vente de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni s'appliquent.

Distribution : Ce document a été préparé pour le destinataire par la Securities Division de Goldman Sachs International (« GSI ») et n'est pas le produit du département de recherche. GSI est agréée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Ce document n'est pas un prospectus ni une publicité : Ce document n'est pas un prospectus ni une publicité : Ce document n'est pas, et ne doit en aucun cas être considéré comme (i) un prospectus conformément au Règlement Prospectus Européen (comme défini ci-dessous) ou au Règlement Prospectus Britannique (comme défini ci-dessous) ou selon l'article 35 FinSA, (ii) une publicité dans le cadre du Règlement Prospectus Européen ou du Règlement Prospectus Britannique ou (iii) une publicité en vertu de l'article 68 FinSA, sauf lorsque ce document est utilisé à des fins de marketing. Dans un tel cas, le prospectus FinSA et le document d'informations clés, lorsqu'ils existent, peuvent être téléchargés sur <http://www.goldmansachs.ch>.

Divulgaration d'information : Aucune partie de ce document ne peut être (i) copiée, photocopiée, ou reproduite sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit ou (ii) redistribuée sans le consentement préalable et écrit de GS. Cependant, GS convient que, sous réserve des lois applicables, les caractéristiques des Titres nécessaires afin de profiter d'avantages fiscaux sur les impôts fédéraux américains, peuvent être divulguées sans que GS n'impose de limitation d'aucune sorte.

Pas de dépôts bancaires : Les Titres ne sont pas des dépôts bancaires assurés ou garantis par la UK Financial Services Compensation Scheme, la Jersey Depositors Compensation Scheme, la United States Federal Deposit Insurance Corporation, le Deposit Insurance Fund ou toute autre agence gouvernementale ou fonds de protection des dépôts géré par des banques publiques, privées ou communautaires. Les Titres sont garantis par le Garant et la Garantie sera pari passu avec toutes les autres dettes non subordonnées et non garanties du Garant.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LE SOUS-JACENT

Euronext G Credit Agricole 310523 Decrement 1.05 Index

D. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS SUR L'OFFRE

Aucune action n'a été entreprise par GS afin de permettre une offre publique de ces Titres dans aucune juridiction.

Vous acceptez que : (i) vous n'offrirez pas, ni ne vendrez ou livrerez l'un des Titres décrits dans le présent document dans une quelconque juridiction, sauf en conformité avec toutes les lois applicables, et (ii) vous prendrez, à vos propres frais, toute mesure nécessaire pour vous permettre à l'achat et la revente des Titres.

Lorsque vous recevez une commission de vente de GS vous confirmez que ce paiement est conforme à toutes les lois applicables sur le territoire dans lequel vous distribuez le produit, y compris le cas échéant que ; (i) vous avez divulgué la nature et le montant du paiement dans la mesure où vous êtes tenu de le faire ; (ii) vous avez confirmé que la réception par vous d'un paiement de la part de GS n'est pas incompatible avec votre devoir d'agir dans les meilleurs intérêts de ceux envers qui vous êtes tenus d'un tel devoir ; et (iii) vous avez déterminé que le paiement est conçu pour améliorer la qualité du service à tout investisseur cherchant à investir dans les investissements prévus dans ce document.

RESTRICTIONS SUR LA VENTE

États-Unis : Pas de Ventes aux Ressortissants des Etats-Unis (United States Persons). Les Titres n'ont pas été enregistrés et ne seront pas enregistrés au titre de la loi de 1933 relative aux valeurs mobilières (U.S. Securities Act of 1933), telle qu'amendée (la « Loi ») et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou au profit de tout ressortissant des Etats-Unis (US Person), tel que défini dans la Loi. En conséquence, vous déclarez que vous n'offrirez ni ne vendrez des Titres aux Etats-Unis ou à tout ressortissant des Etats-Unis.

Royaume-Uni : Ce document est rédigé à des fins informatives uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire, acquérir ou disposer autrement de tout titre dans une quelconque juridiction. Ce document est uniquement adressé et destiné à des personnes hors du Royaume-Uni et à des personnes au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle dans des domaines liés aux investissements en vertu de l'Article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** »), qui sont des personnes fortunées (high net worth persons) en vertu de l'Article 49 de l'Ordre ou d'autres personnes auxquelles il peut autrement légalement être communiqué (l'ensemble de ces personnes étant définies comme « Personnes Concernées »). Les autres personnes situées au Royaume-Uni ne doivent en aucune circonstance se fonder sur ou agir sur la base de ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte est disponible uniquement pour les Personnes Concernées et sera conclu seulement avec les Personnes Concernées.

Si vous distribuez des « produits d'investissement de détail » (« retail investment products ») (tel que ce terme est défini dans le « Handbook » de la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority) de Goldman Sachs au Royaume-Uni et que vous êtes supposé recevoir une quelconque commission de la part de Goldman Sachs, vous devez vous engager et garantir à Goldman Sachs que vous ne transférez aucune partie de cette commission à une quelconque contrepartie qui pourrait conseiller aux investisseurs d'acheter un « produit d'investissement de détail » de Goldman Sachs.

Si vous êtes agréé et régulé par la Financial Conduct Authority ou si vous êtes agréé par la Prudential Regulation Authority et régulé par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority pour fournir des conseils d'investissement à des investisseurs particuliers au Royaume-Uni et que vous fournissez des conseils à des investisseurs particuliers en lien avec un produit d'investissement de détail de Goldman Sachs, vous vous engagez à n'exiger aucune commission ou rémunération de la part de Goldman Sachs et à refuser par ailleurs un tel paiement qui vous serait offert. Goldman Sachs ne doit sous aucune circonstance faciliter le paiement d'une commission de conseil pour le compte de clients particuliers au Royaume-Uni.

Suisse : Chaque personne procédant à une offre des Titres déclare et accepte qu'il n'a pas effectué et qu'il n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres en Suisse avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres approuvé par un bureau suisse des prospectus (Swiss prospectus office), conformément aux dispositions de la Loi Fédérale sur les Services Financiers suisse (« LSFIn »). Chaque personne procédant à l'offre des Titres en Suisse pourra toutefois effectuer une offre au public en Suisse pour ces Titres, à la condition que cette offre relève en toutes circonstances des exemptions listées au paragraphe 1 de l'article 36 de la LSFIn et qu'une telle offre de Titres n'impose pas à l'Émetteur ou à tout autre offrant de publier un prospectus conformément à l'article 35 de la LSFIn. Ni l'Émetteur ni le Garant, le cas échéant, n'est autorisé à procéder à, ni n'autorise aucune offre relative aux Titres qui imposerait à l'Émetteur ou à tout autre offrant de publier un prospectus conformément à l'article 35 de la LSFIn pour une telle offre. Pour les besoins de ce paragraphe, l'expression « offre au public » renvoie respectivement aux définitions de l'article 3, points (g) et (h) de la LSFIn, telles que plus amplement détaillées dans l'Ordonnance sur les Services Financiers suisse.

Belgique : Il est de votre devoir de nous notifier rapidement et, dans tous les cas avant la date de transaction de ces Titres, si vous souhaitez ou si l'un de vos sous-distributeurs / agents distributeurs souhaite que ces Titres soient offerts, vendus ou livrés à une personne

considérée comme consommateur au sens de l'article I.1.2 du Code de Droit Economique Belge, tel que modifié de temps en temps (c'est-à-dire toute personne physique dont les actes ne rentrent pas dans le champ de ses activités commerciales, industrielles, artisanales ou libérales) (un « consommateur Belge ») ou si vous êtes mis au courant à n'importe quel moment qu'un investisseur souhaite vendre ses Titres à un Consommateur Belge.

Si vous ne nous avez pas notifié conformément avant la date de transaction, les Titres ne pourront être offerts, vendus et/ou livrés ou détenus à aucun moment par un Consommateur Belge.

Distribution à d'autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) : S'agissant de chaque État membre de l'Espace Économique Européen, chaque acquéreur des Titres déclare et reconnaît qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres dans cet État membre avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres ayant été approuvé par l'autorité compétente de cet État membre ou, le cas échéant, approuvé dans un autre État membre et notifié à l'autorité compétente de l'État membre en question, conformément à l'article 23(1) du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus Européen »), mais qu'il pourra procéder à une offre publique des Titres dans cet État membre :

- destinée à toute personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que défini dans le Règlement Prospectus Européen ;

- destinée à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tels que définis dans le Règlement Prospectus Européen) ;

- en toute autre circonstance, conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus Européen,

à la condition qu'une telle offre de Titres n'impose pas à GS la publication d'un prospectus, conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus Européen ou d'un supplément à un prospectus, conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus Européen.

Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, l'expression « offre au public de Titres » en lien avec tout Titre dans tout État membre signifie une communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire les Titres.

Distribution au Royaume-Uni : S'agissant du Royaume-Uni, chaque acquéreur des Titres déclare et reconnaît qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres au Royaume-Uni avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres approuvé par la Financial Conduct Authority pour les besoins de la section 85 du Financial Services and Markets Act 2000 (la « FSMA »), mais qu'il pourra procéder à une offre publique des Titres au Royaume-Uni :

- destinée à toute personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que ce terme est défini au sein du Règlement (UE) 2017/1129, en tant que ce texte fait partie intégrante du droit interne britannique en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 et de la réglementation y afférente (le « Règlement Prospectus Britannique ») ;

- destinée à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus Britannique) ;

- en toute autre circonstance, conformément à la section 86 du FSMA,

à la condition qu'une telle offre de Titres n'impose pas à GS la publication d'un prospectus, conformément à la section 85 du FSMA ou d'un supplément à un prospectus, conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus Britannique.

Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, l'expression « offre au public de Titres » en rapport avec tout Titre au Royaume-Uni signifie une communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire les Titres.

Dans le cadre de sa distribution au Royaume-Uni et dans l'Espace Économique Européen, ce document a été émis et approuvé par Goldman Sachs International, qui est agréée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority ; ce document n'est ni un rapport de recherche ni un document produit par le département recherche de Goldman Sachs.